



Association pour la défense et la promotion de l'œuvre de Vasarely

LIBERATION
Monsieur Laurent JOFFRIN
11, rue Béranger
75154 Paris cedex 03

Aix-en-Provence, le 5 avril 2008

Transmission par télécopie, courriel et R + AR par précaution postale

Objet : votre article du 26 février 2008, n° 8338 (demande de droit de réponse).

Monsieur le Directeur de la Publication et de la Rédaction,

Je vous ai adressé, à vous-même ainsi qu'à Monsieur Vincent NOCE, quatre courriers (27 mars, 21 mars, 10 mars et 27 février), ainsi que plusieurs télécopies et courriels. En vain.

Vous avez chargé à deux reprises votre conseil, Maître Jean-Paul LEVY, de prendre attache avec le mien, Maître Barthélemy LACAN.

A chaque fois nous avons obtempéré dans les 24 heures (ndlr, modifié le corps de notre texte), afin de mieux vous satisfaire, vous et Monsieur Vincent NOCE.

Je me suis entretenu à trois reprises avec votre collaboratrice qui m'a indiqué que la publication de mon droit de réponse légitime « *était imminente* » sic.
Il n'en a rien été.

Considérant votre manque de bonne volonté évidente, je demande à mon conseil, tout en le déplorant, d'engager la procédure qui s'impose à l'encontre de votre quotidien.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la Publication et de la Rédaction, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Pierre VASARELY

Copie à Maître Barthélemy LACAN.